



[www.campagneset  
environnement.fr](http://www.campagnesetenvironnement.fr)



## LE CAHIER DE L'AGRICULTURE RAISONNÉE

**La certification,  
c'est avant tout  
une démarche  
collective**



Début juin, un millier d'adhérents de la coopérative Champagne Céréales étaient présents à AgroSources, dans l'Aube. Organisés en groupes de 50 le matin pour visiter les parcelles d'essais, ils sont passés ensuite par demi-groupe sur le stand aux nouvelles couleurs de la coopérative. Objectif : tester en temps réel leur conformité avec le référentiel agriculture raisonnée à partir de treize questions, et recevoir quasi instantanément le résultat.

Champagne Céréales, qui a présenté à l'occasion d'AgroSources, son nouveau logo et signe désormais, « L'entreprise de la terre », est engagée depuis l'automne dernier dans la mise en place du référentiel agriculture raisonnée.

« À ce jour, 300 agriculteurs ont réalisé le diagnostic sur leur exploitation, précise Pascale Gaillot, responsable communication. Ils seront au total 500 d'ici à la fin 2008 ». La coopérative vise la certification de 1000 adhérents par an.

C.D.

### **CERTIFICATION HVE : la nature et le niveau des indicateurs feront la différence**

Il reste encore beaucoup de travail à réaliser pour que le dispositif de certification à Haute Valeur Environnementale voit le jour. Toutefois, les groupes de travail qui se sont réunis durant l'été permettent désormais d'avoir une vision assez précise du dispositif final.

Première certitude, la certification comportera bien trois niveaux. Le premier sera défini comme un « pré-requis » de la certification avec le respect de la conditionnalité Pac et des exigences essentielles en matière d'environnement. Il sera attesté par la réalisation d'un auto-diagnostic par l'exploitant.

Le second niveau sera de type management environnemental. Des obligations de moyens s'articuleront avec les démarches existantes (agriculture raisonnée, chartes filières ...). La démarche collective sera privilégiée. Quatre modules seront retenus : biodiversité, phytosanitaires, gestion des engrais et gestion quantitative de l'eau. L'ajout d'un autre module est en cours de discussion.

Le troisième niveau sera constitué d'obligations de résultats. La principale nouveauté par rapport aux certifications existantes réside dans la mise en place d'indicateurs de résultats par module, crédibles et accessibles sur l'ensemble du territoire. L'exercice n'est pas aisé. Ainsi, l'indicateur Biodiversité, fondé sur le pourcentage de la SAU en infrastructures agro-écologiques, risque fort d'être discriminant dans certaines régions du Nord-Bassin parisien, à l'inverse des régions de polyculture élevage. Toute la difficulté consiste donc à choisir des indicateurs pertinents qui ne « sanctionnent » pas des pratiques mais permettent de construire un consensus sur l'état initial d'une situation donnée et sur les actions individuelles ou collectives à engager pour déboucher sur un progrès.

#### **LE TARN, TERRAIN D'EXPÉRIMENTATION**

Le ministère de l'Agriculture a décidé de mener une expérimentation sur le terrain afin de tester la pertinence des indicateurs. Le département du Tarn s'est porté candidat, à l'initiative du préfet et de Bernard Guidez, président de Farre. Avec près de 6 000 exploitations où pratiquement toutes les productions sont représentées, le Tarn se prête parfaitement à une telle expérimentation. Impulsé par la chambre d'agriculture, un comité de pilotage départemental rassemble le syndicalisme, les organisations économiques mais aussi les représentants des consommateurs et de défense de l'environnement. L'objectif est de recenser une vingtaine d'exploitations engagées dans différentes démarches qualité afin de réaliser des diagnostics qui positionnent les exploitations par rapport au référentiel HVE de niveau 2 et par rapport aux indicateurs de niveau 3.

Ce travail devrait d'une part permettre de classer les exploitations par production et par niveau HVE et d'autre part déterminer les facteurs qui en faciliteraient l'adhésion. Les résultats seront connus courant septembre.



**GILLES MARÉCHAL,  
DIRECTEUR**



## 3 questions à...

### 1 • EN QUOI ESTIMEZ-VOUS LA FORMATION CONTINUE UTILE À L'APPROPRIATION DE LA DYNAMIQUE ENVIRONNEMENTALE EN AGRICULTURE ?

Le Grenelle de l'environnement a pointé des enjeux majeurs et fixé des objectifs qui se traduisent par la nécessité d'évolution des pratiques qu'il faut accompagner dans différents domaines. Dans ce cadre, la formation continue est utile pour plusieurs raisons. D'une part, elle permet de bien comprendre les enjeux et l'intérêt des évolutions afin de s'engager dans un management environnemental positif. D'autre part, la formation continue est un atout essentiel pour une mobilisation collective dans le cadre d'une dynamique territoriale, synonyme d'efficacité. Enfin, la formation continue permet aux agriculteurs d'acquérir des compétences nécessaires pour maîtriser les changements dans la conduite quotidienne de leurs exploitations.



### 2 • AUJOURD'HUI, QUELLES SONT LES THÉMATIQUES ENVIRONNEMENTALES LES PLUS SUIVIES PAR LES AGRICULTEURS ?

En 2007, 850 formations spécifiques aux problématiques environnementales (soit 6000 stagiaires) ont été mises en place et financées par Vivéa. Les formations sur les phytosanitaires (usage des produits et diplôme d'apporteur) arrivent en première ligne avec environ 300 formations. Une deuxième thématique (130 formations) concerne l'énergie (diagnostics énergétiques, économies et productions d'énergie). Enfin, à noter que près de la moitié des stages aborde

des problématiques environnementales très diverses (réglementation, fertilisation, lutte contre les pollutions, conduite de productions en zones humides et vulnérables, aménagement du paysage...).

### 3 • DANS LE DOMAINE PHYTOSANITAIRE, QUE PEUT APPORTER LA FORMATION CONTINUE ET QUELS TYPES DE SESSION CONSEILLER ?

Les organismes de formation doivent avant tout partir de l'existant et concevoir des formations en fonction des connaissances déjà acquises (et elles sont nombreuses) par les agriculteurs. Ces organismes doivent repérer

les craintes et les facteurs de motivation des stagiaires. Pour que la formation soit attractive et opérationnelle, elle doit fournir des modes opératoires et doit sécuriser sur les résultats. Dans le domaine phytosanitaire, il me semble nécessaire d'accorder 3 priorités : la protection et la santé de l'utilisateur de produits phytosanitaires (sujet essentiel insuffisamment traité), l'actualisation des analyses de risques et enfin le raisonnement du nouveau système d'exploitation pour que les changements techniques induits soient bien maîtrisés.

ENTRETIEN RÉALISÉ  
PAR CLAUDE RICHARD



## Produits coup de cœur : Huiles d'olive du Domaine La Michelle



Nelly et Jean-François Margier produisent de l'huile d'olive sur leur exploitation d'Auriol, en plein cœur de la Provence. Le Domaine La Michelle a été la première exploitation oléicole qualifiée au titre de l'agriculture raisonnée en France.

L'huile, qui sort du moulin familial, est obtenue après pressurage,

par extraction à froid. Le matériel et les techniques de fabrication du moulin, créé en 1650, ont été modernisés par Nelly et Jean-François.

Les crus élaborés par le domaine appartiennent à la catégorie des huiles d'olive vierge extra. Toutes les huiles commercialisées sont des huiles de l'année, afin de respecter toute la richesse nutritionnelle.

Pour découvrir tous les différents crus d'huile d'olive, mais aussi leur production de vins et de câpres, contactez Nelly et Jean-François Margier, La Michelle - 13390 Auriol - Tel : 04 42 04 40 63

Courriel : margier@domainelamichelle.com

Site : www.moulinmargier.com

N.R.

## Premier réseau de 1400 viticulteurs et résultats concluants

Le GDON du Libournais<sup>(1)</sup> regroupe 1400 viticulteurs de la région de Saint-Emilion et de Pomerol, soit 13 000 ha de vignes. Il a été créé en janvier 2007 pour proposer une solution aussi efficace que le plan de lutte obligatoire contre la flavescence dorée, mais avec moins de traitements. Spécialisé dans la lutte intégrée et collective contre les ravageurs de la vigne, il pilote donc un protocole scientifique innovant et unique en France qui s'appuie sur l'observation.

Le protocole qui a été autorisé à titre dérogatoire sur 2007 s'appuie d'abord sur une campagne de prospection systématique de 1 250 jours cumulés sur quatre semaines et orchestrée par les trois techniciens du GDON. Il tient aussi compte des résultats de recherche ayant montré

que la cicadelle, vecteur de la maladie, n'est pas capable de parcourir plus de 2000 m. Les traitements obligatoires ne sont donc plus décidés par commune touchée mais par surfaces concentriques à partir des foyers observés. De plus, en dehors de l'épicentre de la zone infestée où trois traitements sont toujours préconisés, pour le reste l'opportunité réelle d'un second passage est déterminée en fonction de l'efficacité du premier traitement. Et ce, grâce à une observation post-traitement réalisée par piégeage dans le périmètre. Autres points forts de système col-

lectif : les moyens de communication performants mis en œuvre qui ont permis de diffuser les préconisations de traitement à la parcelle à chaque viticulteur concerné et la mutualisation.

Tous les viticulteurs de la zone ont en effet financé cette première expérimentation à hauteur de 17 €/ha. « *Au final, explique Philippe Bardet, vice-président du GDON et agriculteur du réseau Farre, ce protocole a donné des résultats dépassant nos espérances : les traitements obligatoires ont été réduits de 63% pour une efficacité comparable, soit une réduction équivalente à environ 15 000 ha non traités.* »

Fort de ce premier succès, le GDON a décidé de passer à la vitesse supérieure. Pour 2008, le protocole « allégé » de lutte contre la flavescence est reconduit et un véritable réseau de bio-vigilance se met en place. 260 viticulteurs ont été formés pour effectuer les relevés hebdomadaires sur 260 des 300 pièges installés. Les observations portent désormais aussi sur la cicadelle verte et les tordeuses de la grappe. L'ensemble des résultats sera mis à disposition de la prescription. Et la démarche fait des émules puisque d'autres GDON sont en création dans les vignobles de Madiran, Buzet et à Pessac Léognan.

M.N.-C.

<sup>(1)</sup> GDON: Groupement de défense contre les organismes nuisibles



En 2008, plus de 300 pièges englués géoréférencés servent au monitoring des ravageurs



Pour Philippe Bardet, le protocole a donné des résultats dépassant les espérances.

### Le Groupement de défense contre les organismes nuisibles, fédérateur d'énergie positive

Le Groupement de défense contre les organismes nuisibles (GDON) du Libournais est une association de viticulteurs. Basée à St Emilion, elle rassemble les Organismes de Gestion (ODG) des appellations de Saint Emilion et de Pomerol. Le groupement travaille à grande échelle sur plus de 12 000 ha de vignes (10 % de la surface viticole girondine). Il est financé par environ 1400 producteurs, soucieux de produire un vin de qualité tout en préservant l'environnement. Il est également soutenu par de nombreux organismes (CIVB, Agence de l'eau, Conseil Général,...).

Le GDON du Libournais réunit et fédère l'ensemble des organisations scientifiques et techniques viticoles de Gironde. Placé sous le contrôle du ministère de l'Agriculture (Service de la protection des végétaux), le GDON rassemble l'expertise technique de l'Inra, de l'Enita de Bordeaux, de la Chambre d'agriculture, des services de la Protection des Végétaux, de l'INAO et du CIVB.



Ont participé au cahier de l'agriculture raisonnée :  
l'équipe de Farre,  
Delphine Guyot, Nadège Redler,  
Claude Richard, Gilles Maréchal

19, rue Jacques-Bingen - 75017 Paris  
Tél. : 01 46 22 09 20  
Fax : 01 46 22 02 20  
Site : www.farre.org

RETROUVEZ-NOUS SUR NOTRE SITE [www.farre.org](http://www.farre.org)

En direct

## Le campagnol et le renard

### On a toujours besoin d'un plus rusé que soi

Il ne s'agit pas d'une fable de La Fontaine. Mais simplement l'illustration des bonnes pratiques agricoles visant à préserver les renards pour lutter contre les campagnols qui causent de graves dégâts dans les prairies...

La fauche centrifuge joue un rôle très intéressant dans la préservation de la faune sauvage. En commençant par faucher à partir du centre de la parcelle, cela laisse le temps aux animaux, notamment les renards, de fuir devant la faucheuse et de trouver un abri dans une parcelle voisine. Car les renards sont des prédateurs naturels des campagnols. Ces rongeurs dévorent, dans les prairies, les racines des plantes les plus appétantes pour le bétail (lotier, luzerne, trèfle) et de certaines graminées.



« Engagé depuis plusieurs années dans le réseau d'observations des campagnols, j'ai pu constater que la lutte chimique et le piégeage ont leurs limites, explique Pascal Comte, éleveur à Deservillers, dans le Doubs. Ainsi, la bromadiolone a des conséquences néfastes sur l'environnement et en particulier sur les espèces prédatrices du campagnol. Par ailleurs, les piégeages sont très difficilement généralisables à grande échelle ».

Il a commencé à pratiquer la fauche centrifuge lors de l'achat d'une faucheuse frontale. « Avec une largeur de coupe de 5,4 mètres, je n'y voyais au départ essentiellement qu'un gain de temps. Mais en 2002, mon Contrat territorial d'exploitation m'a fait prendre conscience de l'intérêt qu'une agriculture doit porter à l'environnement. Étant dans une zone d'intérêt cynégétique, une des mesures préconisait la généralisation de la fauche centrifuge ».

Pour Pascal Comte, « il faut permettre aux renards, buses, fouines et corbeaux de revenir sur nos parcelles. La fauche centrifuge y contribue. J'apporte également une attention à la mise en place de nichoirs (même si cela surprend parfois mes collègues) et à la réimplantation de haies. L'agriculture peut et doit aider la nature à retrouver son équilibre ». La préservation de la biodiversité passe parfois par des pratiques simples et faciles à mettre en œuvre...

C.R.

## ▼ Échos ▼

### CONCOURS EUROPÉEN POUR LE RÉSEAU FARRE – MSA

Dans le cadre de la Semaine européenne de la sécurité et de la santé au travail, qui aura lieu du 20 au 26 octobre 2008, le réseau de spécialisation sécurité et santé au travail, mis en place en partenariat par Farre et la MSA (Mutualité sociale agricole), présentera un dossier de candidature au prix européen des bonnes pratiques de santé et de sécurité au travail.

Ce prix vise à récompenser les entreprises et organisations ayant contribué de manière remarquable et innovante à la promotion de l'évaluation des risques sur le lieu de travail. Ce concours est organisé par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail. Le réseau spécialisé Farre – MSA présentera une action mise en place cette année, par les agriculteurs apportant une aide et fournissant des informations sur le lieu de travail en matière de santé et sécurité.

N.R.

### SOLS AGRICOLES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tel est le thème de la conférence co-organisée le 11 septembre par Farre et la SitmaFGR (association agroéquipement, environnement et ruralité) à l'occasion du Space à Rennes. À l'ordre du jour : directive européenne, connaissance des sols et de leur qualité, pratiques culturales pour une bonne préservation des sols...

